



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le mardi 10 décembre 2024 à 20 h 24.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Vacant

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Michel Lamontagne. monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

24-12-416

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Avis de motion - règlement no 24-597 - Taxation
 - 4.2 - Présentation du règlement no 24-597 - taxation
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-417

3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

4 - SUJETS À DISCUTER

24-12-418

4.1 - Avis de motion - règlement no 24-597 - Taxation

Avis de motion est donné par monsieur Roch Lachance de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 24-597 à l'effet de fixer les taux de taxes, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2025

Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

24-12-419

4.2 - Présentation du règlement no 24-597 - taxation

Présentation du projet de règlement no 24-597 à l'effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt sur les arrérages et de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2025.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

24-12-420

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

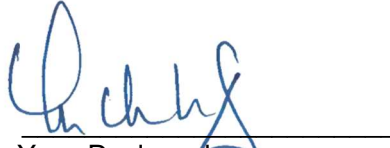
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20 h 28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

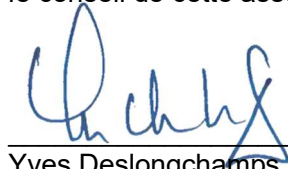


Michel Lamontagne
Maire



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Lamontagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Lamontagne
Maire